



Syndicat pour l'étude et la réalisation des travaux d'amélioration de la desserte en eau potable du Sud Deux-Sèvres (SERTAD) (Siren : 257902031)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

### Données générales

Nature juridique	Syndicat mixte fermé
Syndicat à la carte	oui
Commune siège	Sainte-Néomaye
Arrondissement	Niort
Département	Deux-Sèvres
Interdépartemental	non

### Date de création

Date de création	14/04/1995
Date d'effet	14/04/1995

### Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Autre cas
Nom du président	M. Claude ROULLEAU

### Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	La Chesnaye
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	79260 SAINTE-NEOMAYE
Téléphone	05 49 25 32 09
Fax	05 49 05 43 97
Courriel	
Site internet	

### Profil financier

Mode de financement	Contributions budgétaires des membres
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

### Population

Population totale regroupée	74 883
Densité moyenne	61,62

## Périmètres

Nombre total de membres : 12

- Dont 9 communes membres :

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
79	Aigondigné (200084630)	4 891
79	Beaussais-Vitré (200035285)	1 033
79	Celles-sur-Belle (200083897)	3 964
79	Exoudun (217901156)	586
79	Fressines (217901297)	1 703
79	La Mothe-Saint-Héray (217901842)	1 731
79	Melle (200081511)	6 540
79	Prailles-La Couarde (200082527)	967
79	Saint-Vincent-la-Châtre (217903012)	662

- Dont 3 groupements membres :

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature juridique
79	CA du Niortais (200041317)	CA
79	CC Haut Val de Sèvre (200041994)	CC
79	SMAEP 4B (257901256)	SM fermé

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 2

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <p>- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)</p> <p>1) vocation obligatoire: Etudes, protection de la ressource en eau et production d'eau potable 2) vocations facultatives :  <i>DISTRIBUTION D'EAU POTABLE ET AIDES EN MATIERES D'ANALYSES D'AUTOCONTROLES</i></p> <p>Par substitution</p>
<p>Autres</p> <p>- Service public de défense extérieure contre l'incendie</p> <p><i>Le Syndicat assurera la compétence "défense-incendie" de manière optionnelle. Ce service fera l'objet d'un budget annexe dont l'équilibre financier sera assuré par les collectivités adhérentes à ce service. La répartition est fixée comme suit : - 50 % au nombre de poteaux incendie, - 25 % au nombre de constructions, - 25 % au potentiel fiscal N-1</i></p>

## Adhésion à des groupements

Pas d'adhésion à un groupement

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2020 - millésimée 2017)